

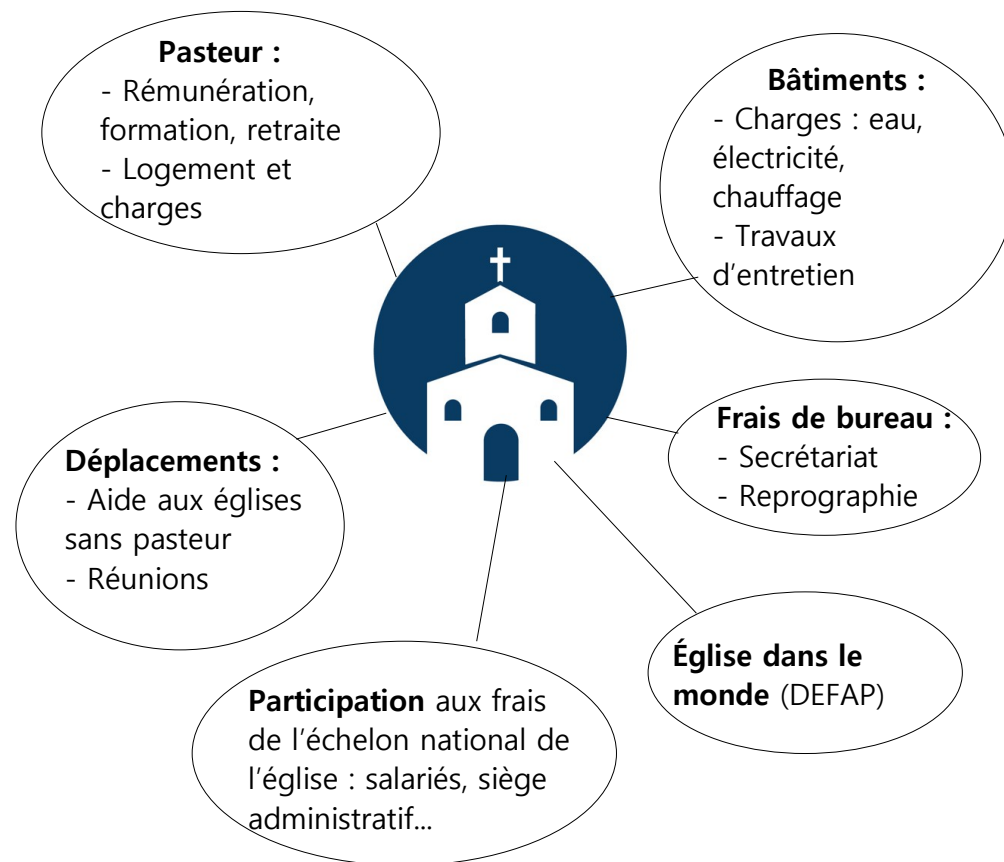
ÉGLISE PROTESTANTE UNIE D'ORLÉANS :

COMMENT FONCTIONNENT SES FINANCES ?



Église protestante unie d'Orléans

LES DÉPENSES : elles sont nombreuses !



Au sein de l'Église protestante unie de France, les paroisses sont solidaires entre elles. Chacune contribue selon ses moyens à une caisse commune tenue par l'échelon régional de l'église. C'est cet échelon régional qui redistribue ensuite les financements récoltés, comme par exemple la gestion de la rémunération des pasteurs.

LES REVENUS : ils dépendent de chacun d'entre nous !



« Que chacun donne comme il l'a décidé dans son cœur,
sans regret ni contrainte, car Dieu aime celui qui donne
avec joie. »

Deuxième lettre aux Corinthiens (9,7)

Bon à savoir

Le don que vous faites à l'Église est déductible à 66 % de vos impôts.

EN PRATIQUE, pour donner, je peux :

L'Église protestante unie d'Orléans est une **association culturelle** régie par la loi de séparation des Églises et de l'État (1905).

À ce titre, l'État et les collectivités territoriales ne lui versent **aucune subvention** pour ses activités culturelles. Notre Église doit donc trouver elle-même ses propres financements.

Seuls les dons de ses membres et de ses sympathisants permettent à l'Église protestante unie d'Orléans de faire face à ses obligations financières.

Les comptes de l'association culturelle sont présentés chaque année par le trésorier bénévole à l'Assemblée Générale. Ces comptes sont ensuite soumis au vote des membres de l'AG.

Toute personne le désirant peut donner à l'Église. Mais pour voter à l'AG, il est nécessaire de devenir membre et pour ce faire, d'en exprimer la demande au Conseil Presbytéral.

- ✓ Donner pendant l'offrande à la fin du culte : par chèque (déductible), en espèces ou carte bancaire
- ✓ Faire un virement bancaire ponctuel (déductible)
- ✓ Mettre en place un virement régulier (déductible) : cela facilite beaucoup la gestion financière pour les trésoriers bénévoles !

Numéro RIB ici !

- ✓ Envoyer un chèque par courrier postal : Église protestante unie d'Orléans, 2 Cloître Saint-Pierre Empont, 45000 Orléans ;
- ✓ Penser au don exceptionnel lorsque vous bénéficiez d'un acte pastoral : mariage, baptême, service funèbre...